

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 30 septembre 2024

LYNX

Deux nouvelles reproductions de lynx boréal détectées dans le massif des Vosges du Nord

Le suivi du lynx boréal (*lynx lynx*) assuré en France par le réseau loup lynx de l'office français de la biodiversité (OFB) a permis de mettre en évidence de nouvelles reproductions

Une nouvelle portée de lynx a été mise en évidence début juillet sur une vidéo réalisée par un forestier dans les forêts des Vosges du Nord (département de la Moselle). Ces images ont été partagées avec l'OFB en charge du suivi de l'espèce qui les a validées. Elles montrent une femelle accompagnée de deux chatons, tous bien portants et marchant dans les sous-bois.

En septembre, un chaton de lynx en détresse a été signalé par des promeneurs, témoignant d'une seconde reproduction dans un autre secteur des Vosges du Nord. Le jeune animal, seul et affaibli, a été pris en charge et placé en centre de soin.

Les acteurs locaux du réseau loup lynx, animé par l'OFB, notamment des membres de l'association SOS faucon pèlerin lynx, du parc naturel régional des Vosges du Nord et de l'office national des forêts, sont mobilisés et renforcent progressivement le suivi sur le secteur concerné afin de documenter le devenir de ces individus, sachant qu'en moyenne un jeune sur deux n'atteint pas l'âge adulte.

Malgré l'intérêt porté à cette espèce emblématique, il est recommandé de ne pas chercher à rencontrer ces animaux et de veiller à respecter leur quiétude. Tout dérangement généré par une fréquentation accrue en forêt pourrait avoir des conséquences dramatiques pour ces animaux, le comportement de fuite pouvant présenter une réelle prise de risque pour la femelle et ses jeunes (traversée de route notamment). Bien que rare, en cas de rencontre inopinée, l'attitude à privilégier est de rester immobile et silencieux le temps de laisser l'animal s'éloigner calmement.

Ces nouvelles reproductions confirmées du lynx boréal dans les Vosges sont une bonne nouvelle pour l'avenir de l'espèce sur le massif. Néanmoins son statut de conservation reste très précaire. Une dizaine d'individus est recensée actuellement sur l'ensemble du massif. Pour rappel, le lynx est une espèce protégée au niveau national et au niveau international (sa destruction est passible de 150 000 € d'amende et de 3 ans d'emprisonnement). Cette espèce consomme préférentiellement des ongulés sauvages (chevreuil, chamois) et de façon très exceptionnelle des moutons (moins de deux individus par département et par an). Le mode opératoire du lynx pour la chasse ne ressemble pas à celui du loup. Les rares attaques sur un troupeau sont bien identifiables et ne concernent qu'un seul animal. Elles font l'objet d'une indemnisation au même titre que pour le loup.

Le lynx est une espèce qui demeure en danger. Il fait l'objet d'un plan national d'actions (PNA) et localement d'un plan régional d'actions (PRA) pour le massif des Vosges. L'objectif du PRA en faveur du lynx boréal dans le massif des Vosges est de le rétablir dans un état de conservation favorable, le plus rapidement possible et, surtout, de manière durable. L'amélioration de la coexistence avec les activités humaines, la consolidation du réseau d'observateurs de terrain, la préservation de la qualité

de l'habitat ou la restauration d'une bonne continuité écologique au sein du massif sont les enjeux prioritaires de ce plan qui est porté par l'État (DREAL Grand Est) et animé par le parc naturel régional des Vosges du Nord.

Pour en savoir plus :

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-d-actions-lynx-massif-des-vosges-a20093.html>

<https://www.parc-vosges-nord.fr/article/lettres-info-lynx>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélie Van de Louw : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle